

Présidence : Suède

## 1334<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 2 septembre 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05  
Suspension : 13 heures  
Reprise : 15 h 05  
Clôture : 18 h 20

2. Président : Ambassadeur T. Lorentzson

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur R. Sadigbayli.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : RAPPORT DU CHEF DE LA PRÉSENCE DE L'OSCE EN ALBANIE

Président, Chef de la Présence de l'OSCE en Albanie (PC.FR/29/21/Corr.1 OSCE+), Slovénie-Union européenne (la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1388/21), Royaume-Uni, Fédération de Russie (PC.DEL/1344/21 OSCE+), Turquie (PC.DEL/1367/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1332/21), Norvège (PC.DEL/1346/21), Suisse (PC.DEL/1374/21 OSCE+), Italie (annexe 1), Albanie (PC.DEL/1334/21 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DE L'OBSERVATEUR EN CHEF DE LA MISSION D'OBSERVATION DE L'OSCE À DEUX

## POSTES DE CONTRÔLE RUSSES SUR LA FRONTIÈRE RUSSO-UKRAINIENNE

Président, Observateur en chef de la Mission d'observation de l'OSCE à deux postes de contrôle russes sur la frontière russo-ukrainienne (PC.FR/30/21 OSCE+) (PC.FR/31/21 OSCE+), Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1389/21), Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1335/21) (PC.DEL/1337/21), Turquie (PC.DEL/1377/21 OSCE+), Norvège (PC.DEL/1372/21) (PC.DEL/1371/21), Suisse (PC.DEL/1381/21/Corr.1 OSCE+), Ukraine, Canada (PC.DEL/1359/21 OSCE+), Fédération de Russie (annexe 2) (PC.DEL/1384/21 OSCE+), Slovénie-Union européenne, Allemagne (également au nom de la France) (annexe 3), Hongrie (PC.DEL/1373/21 OSCE+), Géorgie

### Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Russie* : Ukraine, Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1390/21), Royaume-Uni, Turquie (PC.DEL/1378/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1342/21), Canada (PC.DEL/1361/21 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1350/21 OSCE+)
- b) *Détérioration de la situation en Ukraine et non-application persistante des accords de Minsk par les autorités ukrainiennes* : Fédération de Russie (PC.DEL/1364/21), Ukraine
- c) *Journée internationale des victimes de disparition forcée, observée le 30 août 2021* : Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1391/21), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1347/21) (PC.DEL/1348/21), Royaume-Uni, Fédération de Russie (PC.DEL/1363/21), Ukraine, Azerbaïdjan (PC.DEL/1383/21 OSCE+) (PC.DEL/1382/21 OSCE+), Turkménistan, Arménie, Canada (PC.DEL/1360/21 OSCE+)
- d) *Préoccupations concernant l'intensification de la répression en Fédération de Russie en préalable aux élections à la Douma d'État prévues le 19 septembre 2021* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1351/21), Royaume-Uni, Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, pays de l'Association européenne

de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1392/21), Canada (PC.DEL/1365/21 OSCE+), Norvège (PC.DEL/1379/21 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1366/21 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE**

- a) *Exposé sur la société civile, thème retenu par la Présidence suédoise de l'OSCE pour septembre 2021* : Président
- b) *Réunion de clôture du 29<sup>e</sup> Forum économique et environnemental de l'OSCE devant se tenir à Prague et par visioconférence les 9 et 10 septembre 2021* : Président
- c) *Deuxième retraite des ambassadeurs prévue à Vienne les 13 et 14 septembre 2021* : Président
- d) *Informations logistiques concernant la vingt-huitième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE devant se tenir à Stockholm les 2 et 3 décembre 2021 (MC.INF/1/21 OSCE+)* : Président
- e) *Manifestation sportive que la Présidence suédoise de l'OSCE prévoit d'organiser à Vienne le 18 septembre 2021* : Président

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit de la Secrétaire générale (SEC.GAL/115/21 OSCE+)* : Secrétaire générale
- b) *Point de la situation concernant la Covid-19 dans les structures exécutives de l'OSCE* : Secrétaire générale (SEC.GAL/115/21 OSCE+)
- c) *Visite effectuée par la Secrétaire générale à Helsinki le 27 août 2021* : Secrétaire générale (SEC.GAL/115/21 OSCE+)
- d) *Réponse du Secrétariat de l'OSCE à la situation en Afghanistan* : Secrétaire générale (SEC.GAL/115/21 OSCE+), Albanie, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1369/21), Canada, France, Norvège (PC.DEL/1370/21), Afghanistan (partenaire pour la coopération)

Point 6 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 16 septembre 2021, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



---

**1334<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1334 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ITALIENNE**

Merci, Monsieur le Président.

L'Italie souscrit à la déclaration prononcée par l'Union européenne et souhaite formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

Je voudrais tout d'abord souhaiter une fois de plus la bienvenue à l'Ambassadeur Del Monaco et lui exprimer, ainsi qu'à toute la Présence de l'OSCE en Albanie, mes sincères remerciements pour le remarquable travail accompli et les importants résultats obtenus cette année. Malgré l'environnement opérationnel difficile lié à la pandémie, la Présence de l'OSCE en Albanie a poursuivi avec succès les nombreuses activités qu'elle mène dans les trois dimensions de la sécurité (politico-militaire, économique-environnementale et humaine) en continuant de s'employer à promouvoir une coopération fructueuse avec les institutions, les médias et les organisations de la société civile du pays, comme l'atteste l'exposé efficace de ce matin.

L'Italie soutient résolument le travail effectué par l'OSCE en Albanie et salue sa contribution essentielle au renforcement de la mise en œuvre de nos engagements communs. Nous participons à cette fin, aux côtés de l'OSCE, à un certain nombre de projets dans des domaines prioritaires.

Conformément à l'importance et à l'attention accordées au niveau international à la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, l'Italie a toujours soutenu au fil des années les travaux menés par l'OSCE en Albanie dans ces domaines, tout dernièrement dans le cadre d'un projet visant à renforcer la transparence et les mesures de lutte contre la corruption dans la législation relative aux marchés publics. Le lancement récent d'un partenariat structuré entre la Présence de l'OSCE en Albanie, l'Autorité nationale italienne anti-corruption et l'institution albanaise homologue (ALSAI) pour combattre la corruption est un exemple de plus du dialogue permanent et fructueux qui caractérise, également au niveau bilatéral, les nombreuses initiatives de collaboration entre les autorités italiennes (du Ministère de la justice au parquet national antimafia en passant par la police financière) et leurs homologues albanais. Les mesures de lutte contre la corruption et la réforme judiciaire sont aussi des éléments centraux dans la perspective de l'intégration européenne de l'Albanie.

L'Italie soutient en outre le travail effectué par la Présence de l'OSCE en Albanie pour renforcer le dialogue avec les plus jeunes générations grâce à des projets et des cours de formation spécifiques. En particulier, nous sommes heureux de financer un projet portant sur la contribution des jeunes à la paix et à la sécurité.

Enfin, je voudrais souligner l'importance des initiatives de communication promues par la Présence de l'OSCE en Albanie afin de faire mieux connaître nos engagements communs et d'accroître le rôle joué par l'Organisation dans le pays. Ces initiatives présentent un grand intérêt et j'espère qu'elles serviront de plus en plus de référence pour une communication efficace et ciblée qui permettra d'accroître la visibilité de l'OSCE et de promouvoir la prise de conscience et l'appréciation de sa contribution essentielle à la sécurité et la stabilité européennes.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



---

**1334<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1334 du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Nous souhaitons la bienvenue au Conseil permanent au distingué Ambassadeur György Varga. Nous lui sommes reconnaissants de son rapport. Depuis l'arrivée des observateurs en Russie et pendant toute la durée de leur affectation, la Mission a noté que la situation à la frontière était restée constamment calme et elle n'a relevé aucun mouvement de troupes ou de matériel militaire.

Le déploiement d'observateurs sur le territoire russe était censé avoir un effet positif sur le règlement de la crise interne ukrainienne et inciter les autorités ukrainiennes à tenir les promesses qu'elles avaient faites au peuple ukrainien et à mettre fin à leur opération visant à réprimer la dissension dans le Donbass par la force armée. Malheureusement, ni les autorités ukrainiennes précédentes ni les actuelles n'ont consenti de véritables efforts pour parvenir à un règlement politique global durable du conflit interne dans l'est du pays.

Nous regrettons que les efforts déployés depuis de nombreuses années par la Russie pour créer des conditions favorables au règlement de la crise en Ukraine, entre autres en invitant des observateurs de l'OSCE à être basés en territoire russe, ne soient pas appréciés à leur juste valeur. Les déclarations prononcées aujourd'hui par les représentants d'un certain nombre d'États participants de l'OSCE attestent leur attitude à l'évidence antagoniste et anti-russe. La situation normale à la frontière, comme la Mission l'a confirmé, n'est pour eux qu'un facteur d'irritation et un prétexte pour porter des accusations infondées contre la Russie.

Les « mentors » les plus zélés du Gouvernement ukrainien tentent de présenter ce geste de bonne volonté de la Russie comme une sorte d'obligation incombant à notre pays et comme une partie prétendument intégrante du processus de règlement de la crise en Ukraine. Ils lient artificiellement le travail de la Mission aux accords de Minsk dans le texte desquels il n'est pas fait la moindre mention de la Mission en tant que telle. Dois-je vous rappeler le fait universellement connu que les observateurs ont été déployés à l'invitation de la Russie alors que les accords de Minsk n'existaient même pas encore ?

Les tentatives d'exploiter la présence de la Mission sur le territoire russe pour lancer des attaques de propagande contre la Russie sont tout simplement de plus en plus fréquentes. Elles sont lancées, selon toute vraisemblance, dans le but évident de détourner l'attention de la non-application par les autorités ukrainiennes de toute la série des obligations qui leur incombent en vertu des accords de Minsk et de justifier le fait que le Gouvernement ukrainien esquivé le dialogue direct avec les représentants du Donbass sur un règlement politique. De plus, les « nourrices » étrangères de l'Ukraine continuent de s'employer activement à militariser le pays et à l'exploiter sur le plan militaire, ainsi qu'à attiser et encourager les aspirations belliqueuses des têtes brûlées à Kiev, contribuant par là à ancrer le paradigme d'une solution militaire au conflit dans le Donbass. Cet été, des exercices militaires, auxquels ont participé un certain nombre de pays membres de l'OTAN et qui visaient entre autres à s'entraîner aux opérations offensives en milieu urbain et aux opérations spéciales destinées à « nettoyer » des implantations, ont été effectués de façon démonstrative sur le territoire de l'Ukraine. Tout cela ne fait que nuire aux efforts entrepris par l'OSCE pour faciliter un règlement du conflit interne ukrainien et réduire à néant le travail de ses opérations de terrain.

Nous avons averti à plusieurs reprises que cette situation devait inévitablement être prise en considération lorsque que seront évaluées les perspectives de prorogation du mandat de la Mission. Les signaux que nous avons envoyés n'ont cependant pas déclenché de réaction appropriée. Je suis autorisé à vous faire savoir aujourd'hui que la Fédération de Russie ne voit pas de raisons de prolonger le mandat de la Mission après son expiration le 30 septembre 2021. Et cette décision n'est pas susceptible d'être réexaminée. Nous pensons que la Mission sera en mesure d'utiliser efficacement le temps qui lui reste afin de mener à bien toutes les procédures administratives nécessaires pour mettre fin à ses activités.

Cher Ambassadeur Varga,

Permettez-moi d'évoquer séparément les efforts que vous avez déployés pour veiller à ce que la Mission, qui a poursuivi ses activités sans interruption même durant la pandémie, travaille en concertation. On le doit dans une large mesure à vos mérites personnels, associés à votre très grand professionnalisme et à l'interaction efficace que vous avez instaurée avec les autorités hôtes russes.

Nous sommes heureux de souligner que le devoir partagé de protection de la santé du personnel de la Mission était l'un des éléments de cette coopération. Nous vous rappelons qu'à titre de contribution à la sécurité des observateurs, la Russie leur a donné la possibilité de se faire vacciner gratuitement contre la Covid-19 avec Spoutnik V, et la plupart de vos collègues ont profité de cette offre. Il s'agit là du premier exemple de vaccination systématique du personnel d'une opération de terrain de l'OSCE.

Pour terminer, je voudrais une fois de plus vous remercier sincèrement, cher Ambassadeur Varga, ainsi que tous vos collègues de la Mission, pour votre travail et vous souhaiter une bonne santé.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance du Conseil permanent de ce jour.

Merci de votre attention.



---

**1334<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1334 du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE (ÉGALEMENT AU NOM DE LA FRANCE)**

Madame la Présidente,

Je souscris pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne, mais j'ajouterai quelques observations supplémentaires au nom de l'Allemagne et de la France en réponse à l'intervention de la Fédération de Russie.

La France et l'Allemagne déplorent le fait que la Russie s'oppose désormais non seulement au renouvellement pour quatre mois du mandat de la Mission d'observation de la frontière aux postes de contrôle russes de Goukovo et de Donetsk, mais aussi à son renouvellement en général et, par conséquent, à son existence même.

La Mission d'observation de la frontière fournit des informations et faits objectifs importants à propos de la situation sur la frontière russo-ukrainienne aux deux postes de contrôle susmentionnés. Elle est un instrument essentiel de renforcement de la confiance et s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'OSCE pour régler le conflit.

Nous rappelons que le Protocole de Minsk prévoit une observation permanente de la frontière et une vérification par l'OSCE et que l'Ensemble de mesures de Minsk comporte l'engagement de rétablir le contrôle total de l'Ukraine sur l'ensemble de sa frontière internationale.

La France et l'Allemagne poursuivent leurs efforts dans le cadre du format Normandie pour la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk. Une observation efficace et complète de la frontière d'État russo-ukrainienne, également par la Mission d'observation de la frontière, est indispensable pour améliorer la situation en matière de sécurité et trouver une solution politique durable au conflit.

Permettez-moi de vous rappeler que la Mission a été créée et son mandat approuvé à l'initiative des ministres des affaires étrangères des Quatre de Normandie dans le but d'accroître la transparence à la frontière entre la Russie et l'Ukraine en tant que mesure de renforcement de la confiance.



Nous sommes vivement préoccupés par le fait que l'opposition de la Fédération de Russie au renouvellement du mandat de la Mission d'observation de la frontière réduira la transparence et diminuera la confiance de façon irrévocable. Une telle décision serait d'autant plus décevante que la Fédération de Russie a fini par accepter, il y a de cela un mois, un renouvellement partiel du mandat de la Mission d'observation de la frontière pour une durée de deux mois seulement au lieu de quatre, créant ainsi un inutile surcroît de travail administratif pour la Mission. Mais, au moins, la Russie n'en remettait plus en question l'existence même. Nous ne voyons aucune raison qui justifierait qu'elle prenne maintenant une telle décision.

Elle enverrait un mauvais signal négatif qui contredirait la lettre et l'esprit des accords de Minsk. Elle aggraverait les restrictions massives de mouvement auxquelles la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine est soumise depuis des années dans les zones, en particulier proches de la frontière, qui ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement.

Nous demandons à la Fédération de Russie de revenir à une approche constructive afin de trouver une solution viable qui serve notre objectif commun de l'augmentation de la transparence et du renforcement de la confiance.